

EXTRAIT DU REGISTRE DES PUBLICATIONS COMMUNALES.

Le Bourgmestre de la commune de Braives, Province de Liège, certifie que la décision de la Députation permanente de Liège du 21 décembre 2006 admettant les décisions du Conseil communal datées du 14 novembre 2006 et ayant pour objet l'adoption des règlements, taux des taxes et redevances à percevoir à partir de 2007 et pour une période de trois ans expirant le 31 décembre 2009 en matière de « distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés », « pylônes GSM », « délivrance de documents administratifs », « inhumations », « autorisation de détention d'armes de défense », « recherche et délivrance de documents administratifs », « frais d'ouverture des caveaux et creusement des fosses », « utilisation du caveau d'attente », « frais de dossier urbanisme », « enlèvement des encombrants, « intervention de la commune infraction au règlement général de police », a été publiée conformément à l'article L1133-1 (112 de la nouvelle loi communale), le 02 janvier 2007.


A Braives, le 02 janvier 2007.

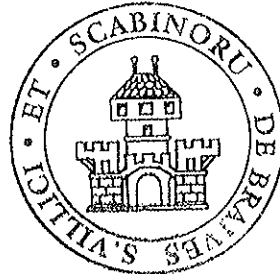
Le Secrétaire
(s) P. PAQUAY

Le Bourgmestre
(s) P. GUILLAUME

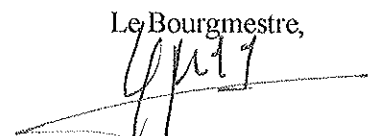
POUR EXTRAIT CONFORME :
Délivré à Braives, le 09 avril 2008.

Le Secrétaire communal,


P. PAQUAY



Le Bourgmestre,


P. GUILLAUME